Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [] Récépissé de DICT
- [] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : CONSILIUM CONSILIUM
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20260910052792DC8
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 26-036
Personne à contacter (déclarant) : GALEA Laurène
Date de réception de la déclaration : 10 / 09 / 2026
Commune principale des travaux : METZ
Adresse des travaux prévus : INSEE

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : HAGANIS BUREAU D'ETUDES
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0387346460 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 0 m
- [x] Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : EU ____ ____ . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.		1000	___ / ___ / _____	☐	_____ cm	
			___ / ___ / _____	☐	_____ cm	

- [] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
 ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / _____)
- [] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0387346460

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service :
Tél. :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : MICHELOT Marine
Signature : Signature certifiée Sogelink
Date : 11 / 09 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Les présentes consignes concernent les ouvrages d'assainissement exploités par HAGANIS sur la zone de vos futurs travaux.

- **LOCALISATION DES OUVRAGES**

Il vous appartient de vérifier sur place la position exacte des ouvrages existants au moyen du ou des extraits de plans qui vous sont fournis, sur lesquels sont représentés les branchements particuliers d'assainissement qui sont connus par nos services. HAGANIS ne garantit donc pas que ces derniers soient tous représentés.

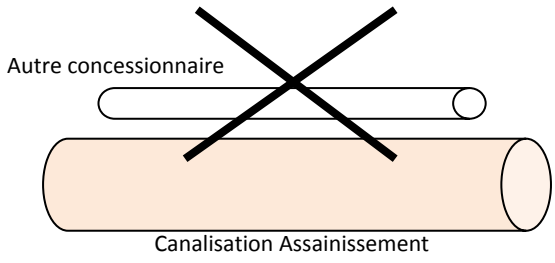
Si une localisation visuelle de nos ouvrages n'est pas possible (trappe de regard de visite recouverte), vous devez réaliser des sondages, par ouverture de fouille, qui vous permettront de localiser sans ambiguïté nos réseaux et/ou branchements.

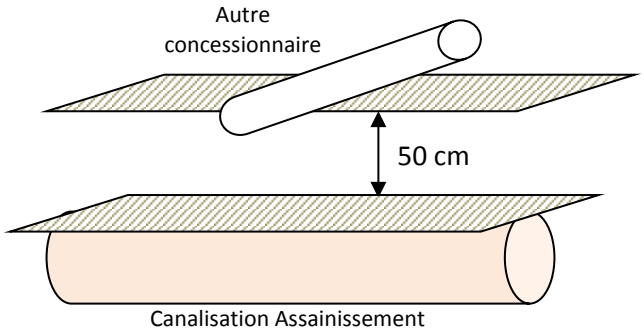
Dans le cadre de vos travaux, il vous appartiendra de prendre toutes les mesures de protection nécessaires à la conservation des branchements et réseaux d'assainissement qui pourraient se situer à proximité. A cet effet vous devez vous assurer qu'aucun résidus de chantier (laitance, gravats,…) ne soit acheminé vers les ouvrages d'assainissement (réseau, avaloir,…) durant toute la durée des travaux. Dans le cas où les équipes d'HAGANIS constateraient la présence de résidus dans les ouvrages d'assainissement à la fin du chantier, vous aurez à charge de faire nettoyer lesdits ouvrages à vos frais.

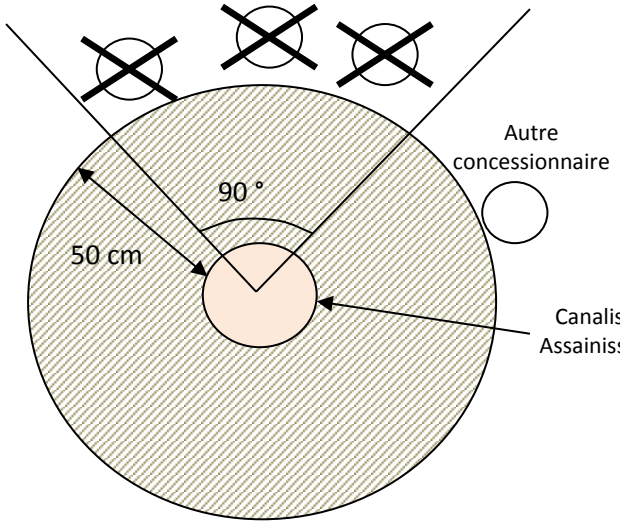
Il est interdit de mettre en œuvre un branchement, ou un réseau, dans une tranchée d'assainissement existante.

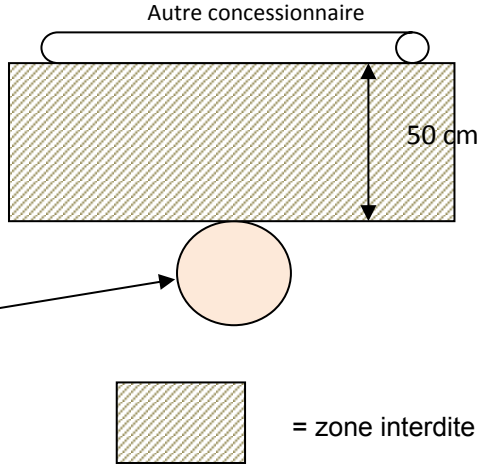
Dans le cas d'une mise en place en fouille commune, les consignes suivantes devront être respectées, afin de nous permettre d'effectuer tout acte d'exploitation ultérieur (cf schémas ci-dessous) :

- Interdiction de positionner votre réseau au droit d'un réseau ou d'un branchement d'assainissement existant,
- Conservation d'un espace minimal de 50 cm entre les extrados des canalisations respectives









HAGANIS ne tolère aucune pénétration ou traversée (réseaux, branchements, …) pouvant entraver la section hydraulique de l'ouvrage.

Dans le cas ou vos travaux nécessiteraient des rejets d'eaux d'exhaure ou des raccordements de purge sur nos réseaux d'assainissement, il vous appartiendra de vous rapprocher d'HAGANIS afin de valider les modalités de rejets.

CAS DES RESEAUX VISITABLES (hauteur supérieure à 1,4 m)

Il est formellement interdit d'utiliser ce type d'ouvrage comme galerie technique.

D'éventuelles interventions sur la structure de l'ouvrage devront faire l'objet d'une étude préalable, validée par un bureau de contrôle, et dûment acceptée par HAGANIS.

La pénétration dans des collecteurs visitables, ou tout autre ouvrage d'assainissement (regards, station, chambre, ….) sans accord préalable d'HAGANIS est formellement interdite.
Dans le cas où vos travaux nécessiteraient une pénétration dans de tels ouvrages, vous devrez impérativement en demander l'autorisation au préalable auprès d'HAGANIS (contact service clients au 03 87 34 64 60) qui jugera de la nécessité ou non d'un accompagnement par des équipes de la régie et vous indiquera alors la date retenue pour votre intervention.
Si, compte tenu de vos compétences et habilitations, un accompagnement par nos équipes n'est pas jugé nécessaire, vous devrez, malgré tout, impérativement informer HAGANIS de la date prévue pour votre intervention dans nos ouvrages.
En effet, de telles interventions (espaces confinés) peuvent exposer les agents à un certain nombre de risques (gaz, chute,….) qu'il faut connaitre et face auxquels il faut savoir réagir avec l'équipement adapté.

La couverture des réseaux visitables étant souvent assez réduite, **aucune charge supplémentaire ne devra être appliquée au droit des réseaux visitables durant toute la durée de l'opération** (installation de chantier, travaux en tant que tels,…).
Dans le cas où des engins de levage (grue, camion,…) sont nécessaires à la réalisation des travaux il faudra donc s'assurer que la charge soit répartie de part et d'autres des réseaux et ouvrages d'assainissement.
Quoi qu'il en soit, dans le cas où des charges seront amenées à transiter au droit d'ouvrages d'assainissement peu profonds durant un chantier, HAGANIS devra, préalablement à tout démarrage de chantier, valider le mode opératoire envisagé pour empêcher toute surcharge.

- **DEMOLITION DE BATIMENTS / FONDATIONS SPECIALES**

Dans le cas de travaux de démolition de bâtiments ou la réalisation de fondations spéciales type pieux, il vous faudra impérativement informer le **service Clients (tel: 03 87 34 64 60)** afin de définir les modalités techniques de cette opération et de fixer un rendez-vous sur place avant tout démarrage de travaux.

De plus, les branchements existants rencontrés lors des travaux devront être repérés et bouchonnés hermétiquement pour un réemploi éventuel dans le cadre d'un nouveau projet.

- **NOUVELLE CONSTRUCTION APRES DEMOLITION**

Les installations sanitaires créées seront traitées en système séparatif eaux usées et eaux pluviales et dans la mesure du possible raccordées sur le ou les branchements existants.

HAGANIS ne garantit pas l'état du ou des branchements existants qui seront potentiellement utilisés pour le nouveau projet. Vous devrez alors, si vous le souhaitez, faire procéder à un passage caméra desdits branchements afin de déterminer leurs états respectifs. Dans le cas où des travaux de réparation seraient nécessaires avant réutilisation, ces derniers seront effectués à vos frais.

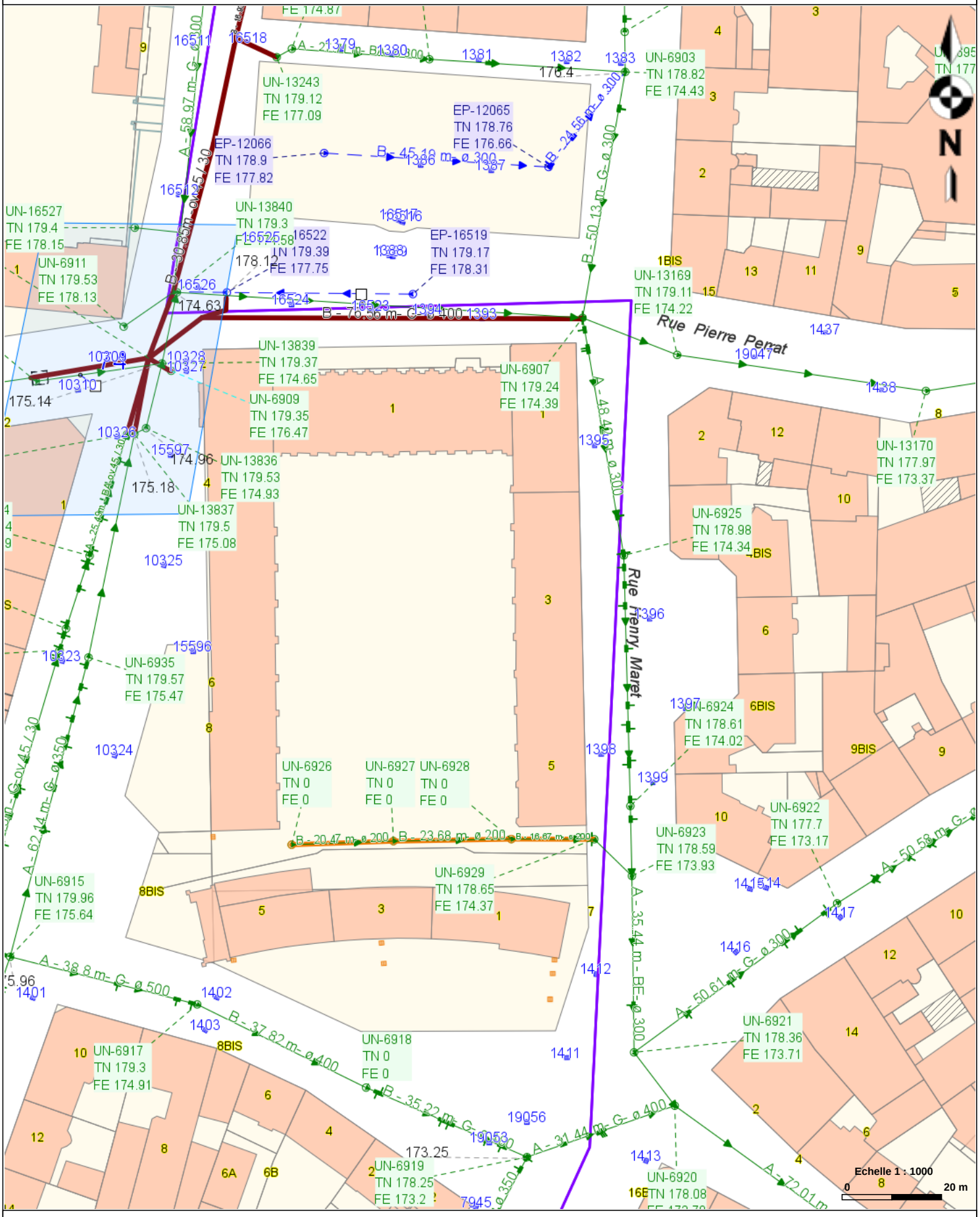
Aucun nouveau raccordement eaux usées ou eaux pluviales ne sera créé pour la nouvelle construction si HAGANIS n'a pas réceptionné la mise hors service du ou des branchements non utilisés.

- **DEGATS SUR NOS OUVRAGES**

En cas de dégâts sur nos ouvrages, vous devez immédiatement prévenir le **service Clients (tel: 03 87 34 64 60).**
Un constat contradictoire sera alors établi avec l'entreprise en charge de la réalisation des travaux.

METZ
RUE HENRY MARET

11/09/2026 09:47



Classe de précision indiquée sur chaque canalisation -RGF93CC49- IGN69

Il vous appartient de vérifier la position exacte des ouvrages par tout moyen approprié.Il est formellement interdit de traverser nos collecteurs visitables ou de les utiliser comme galerie technique.Les cotes TN et FE sont indicatives et n engagent pas la responsabilité d HAGANIS.Elles peuvent se trouver légèrement modifiées suite à des travaux de voirie.Cotes circulaires en mm, non-circulaire en cm

Source cadastrale : Direction Générale des Impôts - Droits réservés.

EAU USÉE
EAU PLUVIALE
UNITAIRE
HORS INVENTAIRE
PRIVÉ
HORS SERVICE

Maîtrise d'Ouvrage / Maîtrise d'Oeuvre

HAGANIS

13 rue du trou aux Serpents
57140 LA MAXE
Tél : 03 87 34 40 00

Ville METZ

Rue Leclerc de Hauteclocque
Rue Wilson & Place du Roi Georges

PLAN DE RECOLEMENT
Assainissement

Activité : ASS	*Type doc : REC*	*Numéro :*	*Indice : 0*	*Ech : 1/250*

MULLER TP

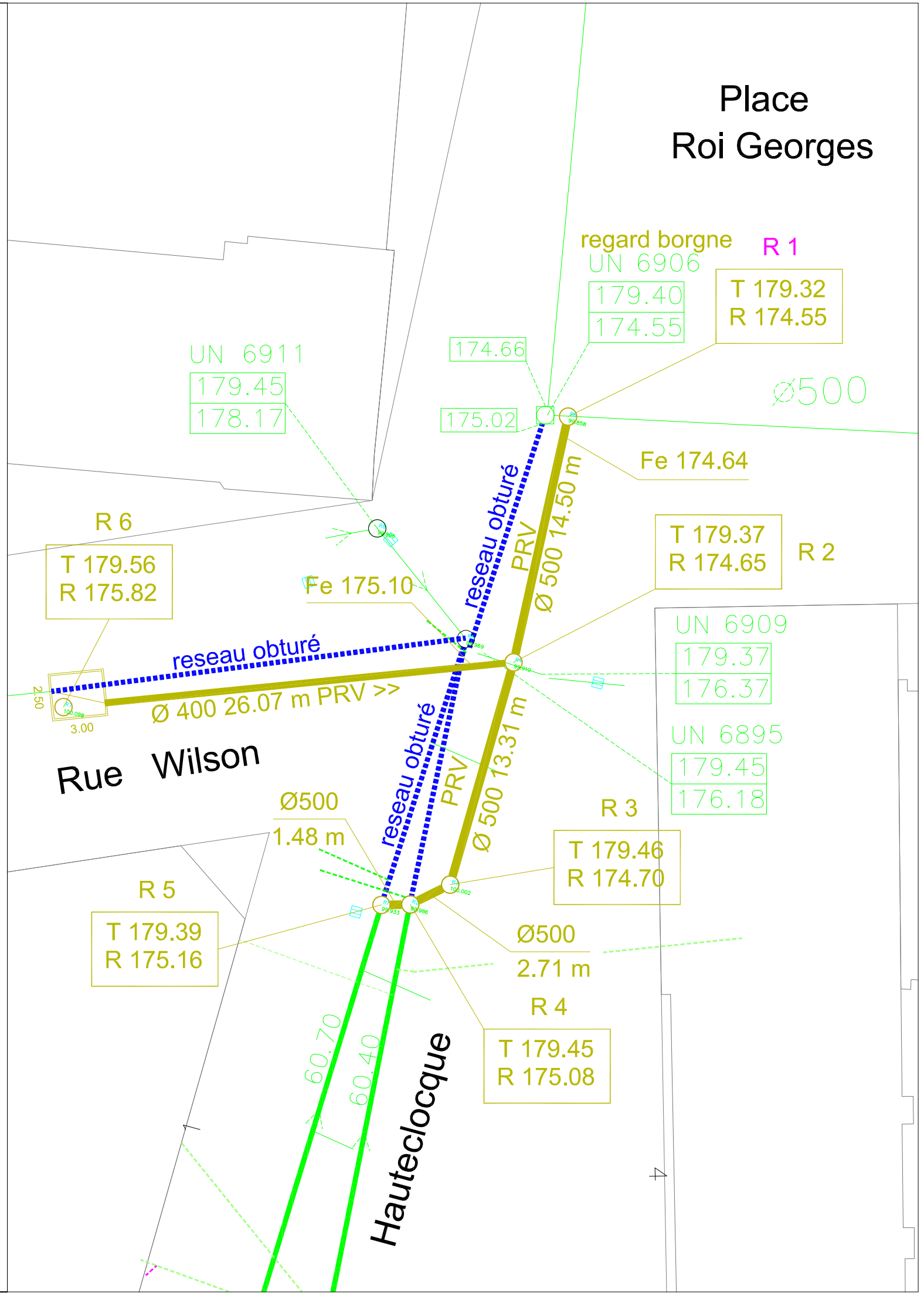
ASSAINISSEMENT - VOIRIE
- RESEAUX - GENIE CIVIL

5 Impasse du Maréchal Oudinot
57360 Amneville- les-Thermes
Tel : 03 87 72 38 48
Fax : 03 87 72 38 50

Rédaction:
P. GRUNING
Vérification:
Approbation:

Date	*Indice*	*Modifications*
11.09.13	*0*	*Création du document*

CADRE RESERVE A LA MAITRISE D'OEUVRE			
Nom	*Date*	*Visa*	*Observation(s)*



Le 11/09/2026

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- Document pour DICT.docx : https://dl.sogelink.fr/?lULph2xK
- Document original signé : https://dl.sogelink.fr/?rUew0LVN

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink